

PION Jean-François. Maire-Adjoint en 1989, puis Maire de Cluis de 1995 à mars 2008.

Né le 18 septembre 1953 à Cluis où il est mort à son domicile, le 07 février 2022. Il était fils de Raymond, André Pion et de Marthe, Marguerite Frilloux. Jean-François (dit Fanfan) s'était marié à Cluis le 27 octobre 1979 à Marie-Joëlle Bost : ils eurent un fils, Jean-Baptiste. Jean-François Pion fréquenta l'école de Cluis et le collège de Neuvy-Saint-Sépulchre. Il entra à la préfecture de Châteauroux au début des années 70, puis, suite aux lois de décentralisation, il rejoignit en 1983 les bureaux du Conseil du département de l'Indre au Service de la comptabilité et du budget ; il termina sa carrière comme Attaché et prit sa retraite en septembre 2013.

Il joua au football à Cluis, d'abord dans l'équipe des Cadets puis, au Rugby à Châteauroux (RAAC) pendant une courte période. Il revint, dès 1972/73, jouer à nouveau au football à Cluis essentiellement dans l'équipe « Réserves » ; il fut le Président du club de 1991 à 1993 et fit partie de l'équipe dirigeante de 2008 à 2016. Pour sa détente il pratiqua un peu la chasse et il aimait aussi faire son jardin.

Jean-François Pion fut élu au Conseil municipal lors des élections de mars 1989, puis élu 3^{ème} Adjoint au Maire, M. Pagnard (*voir sa biographie*) ; il était responsable de la commission des « Fêtes et Sports » ainsi que de celle de « l'Assainissement ». Réélu Conseiller municipal lors des élections de juin 1995, il fut alors élu Maire, Gérard Nouhant étant le 1^{er} Adjoint. Il fut réélu Maire lors des élections de mars 2001 et Gérard Nouhant réélu 1^{er} Adjoint.

Le Conseil municipal de mai 1995 avait décidé la création d'un **marché campagnard**, sous la Halle, en partenariat avec l'Union des commerçants et artisans de Cluis, le dimanche matin, 2 fois par mois en juillet, août et septembre et Jean-François eut la responsabilité de la mise en route de cette expérience qui dura quelques années. Le Conseil de septembre 95 fixa le prix de vente (5 francs le m²) des terrains du **lotissement « Les Alouettes »** (proche des terrains de foot) qui avait été décidé en mai 1983. En novembre le conseil décida la réhabilitation d'un logement de l'ancienne gendarmerie et celui de décembre décida (comme il le fera chaque fin année), du relèvement des prestations et des tarifs municipaux pour l'année suivante.

Le Conseil de début **mars 1996** décida **l'aménagement du centre-bourg** comprenant la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques, l'aménagement des places du champ de foire, de la Halle, du Foyer rural, une 1^{ère} tranche de réfection de la voirie et l'amélioration de l'éclairage public ; un conseil de fin mars compléta le dossier en décidant une tranche complémentaire : mise en place de caniveaux rue du champ de foire et l'installation d'un réseau d'eaux pluviales dans l'Avenue de Verdun. Au conseil de mai 98, le Conseil décida le recours à la DDE pour l'étude des travaux, et celui de septembre 99 accepta le plan de financement (2,5 millions de francs) pour la 1^{ère} tranche des travaux. En juillet 1996, le Conseil envisagea **des travaux** (toiture arrière et murs intérieurs) de **l'église** ainsi que des travaux de confortation des murs des **ruines de Cluis-dessous**. D'autre part, le Conseil décida de municipaliser la **cantine scolaire** à partir de la rentrée de Septembre 1996. Celui de février 1997 décida l'aménagement de **2 logements** dans l'ancien presbytère (les travaux débiteront en mars 98) et celui de mai 97 l'installation (en juillet-août) d'une ramée sur le terrain de la gare mise à disposition des Associations. Le Conseil de mai 1997 décida (après débat au conseil de décembre 96) **la création d'une taxe des Ordures ménagères** à charge des bénéficiaires et à partir de janvier 1998. Lors du conseil de novembre 97, le Maire annonça qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, **guirlandes et décorations** électriques décoreraient les rues de Cluis. Le Conseil municipal de septembre 1999 autorisa le Maire à signer le bail à

construction de **6 logements locatifs à Ragon** et la rétrocession à l'OPAC. Celui de mars 2000 vota la réalisation des travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. Le conseil de mai 2000 approuva le dossier des consultations d'entreprises pour les travaux du Centre-bourg.

Après les élections municipales de mars 2001, c'est le **Conseil de mai** qui décida d'une extension d'éclairage électrique dans le dossier du Centre-Bourg. Ce même conseil reprit le dossier des **6 logements locatifs des « Alouettes »** pour une participation financière concernant l'assainissement et le surplus de voirie ; le conseil suivant de juillet 2001 décida l'attribution des 6 parcelles et la réalisation des travaux de viabilité ; le Conseil de septembre 2003 fut informé que l'OPAC était prête pour la réalisation du projet, celui d'octobre formalisa le financement, celui de décembre vota la garantie du prêt...et les travaux pouvaient **enfin** commencer. Le Conseil de juillet 2001 confia aussi à la DDE l'étude pour la construction de logements au **lotissement de Ragon** : les premières parcelles furent vendues début 2003.

Le Conseil de Mai 2003 programma pour le 2^{ème} semestre 2004, la 3^{ème} tranche de **dissimulation des réseaux** électriques et téléphoniques ; celui d'octobre 2003 adopta le plan de financement de la 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement du **Centre-Bourg** pour une **réalisation aussi au 2^{ème} semestre 2004** ; le Conseil de septembre 2004 décidera d'un emprunt de 500.000 euros pour le règlement de la part communale des travaux.

Le Conseil d'octobre 2004 entérina la vente du « Foyer-logement » au Centre hospitalier de La Châtre pour **le transformer en EHPAD** ; le conseil de février 2007 sera informé que les travaux sont en cours et que le personnel du Foyer est transféré vers la fonction hospitalière.

Le conseil de septembre 2005 enregistra la démission de Philippe Routet qui fut remplacé au poste de 2^{ème} Adjoint par l'élection de Michel Gorges. Ce Conseil de **septembre 2005** décida **l'agrandissement des vestiaires et l'éclairage du terrain** de foot, puis celui de février 2006 adopta le plan de financement et celui de décembre 2006 autorisa le Maire à déposer le permis de construire : après quelques difficultés pour trouver certaines entreprises, le conseil **d'août 2007** autorisera le Maire à lancer les ordres de service.

Lors des élections municipales de 2020 (2 listes en présence) il fut à nouveau élu conseiller municipal sur la liste De Boisgrollier/Fleury ; l'hommage qui lui fut rendu dans le bulletin municipal de l'été 2022 souligne que « Fanfan était proche des gens, il prenait le temps de les écouter et de leur apporter des réponses. Son humilité et son charisme lui ont permis de venir à bout de situations parfois difficiles. » Soit 21 années au service de la commune... !

Sources : Registres d'état-civil. Archives municipales.